



Buchelay

DÉPARTEMENT DES YVELINES • RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BUCHELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE

N°69 / 2025

VIREMENT DE CRÉDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Nature de l'acte :
7.1 Finances/ Décisions
budgétaires

Nous, Stéphane TREMBLAY, Maire de la Commune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n° 4/II/2023 du 10 février 2023 portant délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 avril 2023 approuvant l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 avril 2025 approuvant le budget primitif de la commune,

Considérant que la nomenclature budgétaire et comptable M57 autorise les virements de crédits au titre de la fongibilité des crédits dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement, hors frais de personnel,

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer un virement de crédits de 1.989,24 € du chapitre 011 au chapitre 68 tel que détaillé ci dessous :

Imputation	Libellé	Service	Centre de coût	Montant
Chapitre 011 Compte 6064	Fournitures administratives	1200	02004	- 1 989,24 €
Chapitre 68 Compte 6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	1200	02004	+ 1 989,24 €

DÉCIDONS :

ARTICLE I : D'adopter le virement de crédits tel que repris ci après :

Imputation	Libellé	Service	Centre de coût	Montant
Chapitre 011 Compte 6064	Fournitures administratives	1200	02004	- 1 989,24 €
Chapitre 68 Compte 6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	1200	02004	+ 1 989,24 €

ARTICLE II : Ampliation de la présente décision sera transmise :

- en Préfecture des Yvelines,
- à Monsieur le Trésorier de Mantes la Jolie,

Buchelay, le 02/09/2025.

Publication électronique sur le site internet communal

Rendu exécutoire – Loi du 2 mars 1982
Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021

Mr Stéphane TREMBLAY,
Maire

Signé électroniquement par : Le maire
Date de signature : 04/09/2025
Qualité : Le maire et président du CCAS

